

CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 22/03/2023
DELIBERATION N°CS-2023/15

OBJET : Budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil communautaire, salle des Vallons, CCVL, 27 chemin du Stade - 69670 Vaugneray, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : D. GEREZ, H. DROMAIN, C. POUZERGUE, V. SARSELLI, C. SCHUTZ

Messieurs : R. GILLET, P. TISSOT, O. BAREILLE, A. GALLIANO, F. GROULT, J-C. KOHLHAAS, M. RANTONNET, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, D. AUDIFFREN, J-Y. GARABED, L. PROTON, A. BROTTET, S. HOUDEAU, S. BOUKACEM, F. FOURDIN

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : C. SCHUTZ

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 21 / Voix : 63 sur 109).

Convocation en date du : 14 mars 2023

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1)

Le budget 2023 a été élaboré en tenant compte des propositions débattues lors du Débat d'orientation budgétaire (Cf. délibération n°2023/01 du 26/01/2023).

Monsieur le Président expose au Conseil syndical les propositions soumises au vote pour la section de fonctionnement (présentation par nature et par chapitre) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	PROPOSITION NOUVELLE
011 – charges à caractère général	454 943,70 €
012 – charges de personnel	554 000,00 €
65 – autres charges de gestion courante	49 200,00 €
66 – charges financières	36 000,00 €
67 – charges spécifiques	75 497,55 €
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>1 169 641,25 €</i>
D023 – virement à la section d'investissement	636 573,82 €
D042 – dotations aux amortissements	15 000,00 €
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>651 573,82 €</i>
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 821 215,07 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	PROPOSITION NOUVELLE
R002 – excédent antérieur reporté	540 422,64€
73 – impôts et taxes (participation des adhérents)	47 067,88 €
74 – dotations, subventions et participations	1 219 238,55 €
013 – atténuation de charges	14 486,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 821 215,07 €

Monsieur le Président expose ensuite les propositions soumises au vote pour la section d'investissement (présentation par nature et par « opération d'équipement » ou par chapitre) :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	CREDITS OUVERTS (DONT RAR)
OPE11 – aménagements piscicoles des seuils en rivière	190 843,20 €
OPE12 – restauration et aménagements de berges	185 123,00 €
OPE13 – entretien de la végétation du lit et des berges	45 000,00 €
OPE14 – observatoire du fonctionnement du bassin versant	36 000,00 €
OPE16 – aménagements hydrauliques de protection contre les inondations du bassin versant de l'Yzeron	3 027 720,00 €
OPE18 – aménagements hydrauliques de protection contre les inondations sur la Chaudanne à Grézieu la V.	18 000,00 €
D20 – opérations non affectées	97 500,00 €
D21 – opérations non affectées	20 000,00 €
D16 – emprunts	65 000,00 €
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>3 685 186,20 €</i>
D041 – opérations patrimoniales	321 551,41 €
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>321 551,41 €</i>
D001 – solde d'exécution d'investissement reporté	2 778 161,13 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 784 898,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	PROPOSITION NOUVELLE
R10 – FCTVA	229 330,60 €
R13 – Subventions d'investissement	1 889 904,35 €
R16 – Emprunt	443 576,72
R21 – Immobilisations corporelles	6 079,20 €
R23 – Immobilisations en cours	75 497,55 €
<i>Total recettes réelles</i>	<i>2 644 388,42 €</i>
R021 – virement de la section de fonctionnement	636 573,82 €
R040 – amortissements	15 000,00 €
R041 - opérations patrimoniales	321 551,41 €
<i>Total recettes d'ordre</i>	<i>973 125,23 €</i>
R1068 – Excédents de fonctionnement affectés à l'investissement	3 167 385,09 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 784 898,74 €

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'arrêté n°69-2018-02-01-004 du 01 février 2018 relatif aux statuts du syndicat et notamment son article 3 sur les compétences de ce dernier,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du Bureau réunis en date du 28 février 2023,

Considérant que, au vu de l'arrêté n°69-2018-02-01-004 du 01 février 2018 relatif aux statuts du syndicat, la présente délibération relève des affaires générales,

Où l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 63 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE 1: D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2023 établi et voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement :
 - ✓ avec les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - ✓ avec vote formel sur chacun des chapitres.

ARTICLE 2: D'AUTORISER le Président du SAGYRC à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 27 mars 2023.

LE PRESIDENT

Jean-Charles KOHLHAAS

